

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N°55 - du 17 janvier 2025



ÉDITO

**Nadine Ferrandon et
Vincent Raynaud**

Animateurs au Planning
Familial 45

Un enjeu de société

La loi Veil a été un progrès majeur pour les droits des femmes, mais aussi pour leur propre santé, avec une réduction significative de la mortalité et des complications associées aux interruptions volontaires de grossesse, longtemps pratiquées de manière clandestine. Avec le temps et le soutien du législateur, certains obstacles ont été progressivement levés pour simplifier et fluidifier le parcours, mais de nombreuses inégalités territoriales subsistent. La récente constitutionnalisation du principe de l'IVG est une avancée majeure, qui rendra plus difficile la contestation de ce droit fondamental, mais elle ne résout pas les problématiques observées. La mobilisation des différents acteurs concernés sera donc un paramètre déterminant dans la conduite du changement. Les animateurs du planning familial font tout leur possible pour informer, accompagner et orienter les femmes que nous accueillons, mais les ressources disponibles sont clairement insuffisantes, en particulier dans certains territoires reculés. Il faut donc former davantage de professionnels, que ce soit en ville ou dans les établissements de santé, pour diversifier et renforcer les voies d'accès avec un objectif prioritaire : garantir aux patientes le libre choix du lieu, de la méthode ou du professionnel. Des campagnes de sensibilisation seront par ailleurs indispensables pour informer plus largement la population, aussi bien sur les modalités ou les délais de recours que sur les droits des patientes, qui sont globalement méconnus.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Elodie Davailon, secrétaire d'accueil au Centre de santé sexuelle du CH Simone Veil de Blois & **Emmanuelle Dalaudier**,

EN BREF

Indre : un programme de soutien à la parentalité

Eure-et-Loir : un habitat passerelle pour rendre plus autonomes les adultes autistes

sage-femme coordonnatrice chargée de mission au sein du Réseau Périnat Centre-Val de Loire

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Indre-et-Loire : une unité experte en addictologie pour les troubles cognitifs sévères

Grippe : les services de réanimation mis sous tension

Loiret : la CUMP, comment ça marche ?

Ambulanciers : les écoles peinent à recruter

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

22,5%,

la part d'IVG assurée par les sages femmes en 2022

LA MÉTÉO SANITAIRE

La grippe a-t-elle passé le pic ?

Mayotte : le ministère recherche des renforts

Vœux : engagés pour l'accès aux soins de tous

EN PRATIQUE

Certificat de décès : ce qui a changé au 1er janvier

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Une conférence sur le dépistage du cancer du col à Orléans

Une journée sur les sujets âgés à Tours

Une soirée sur les troubles du neurodéveloppement à Joué-les-Tours

Un webinaire sur rythmes circadiens et obésité

Un webinaire sur la santé environnementale Santé et développement durable à Tours

LE COIN RH

Jean Blaquière, directeur de l'association Atouts & Perspective



L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Elodie Davailon, secrétaire d'accueil au Centre de santé sexuelle du CH Simone Veil de Blois & Emmanuelle Dalaudier, sage-femme coordonnatrice chargée de mission au sein du Réseau Périnat Centre-Val de Loire

IVG : plaidoyer pour un accès plus simple, plus rapide et plus diversifié

A l'occasion des cinquante ans de la loi Veil, deux professionnelles impliquées dans la prise en charge des interruptions volontaires de grossesse témoignent des nombreuses avancées enregistrées depuis un demi-siècle, notamment sur le plan légal ou technique, non sans évoquer les nombreuses voies de progrès, que ce soit en matière de choix ou de disponibilité. Elles plaident inévitablement en faveur d'un renforcement des moyens humains. Explications.

La loi Veil fête ses cinquante ans ce vendredi. Quel bilan faites-vous des progrès accomplis depuis son entrée en vigueur ?

Elodie Davallon : « La loi Veil a été un véritable progrès pour les droits des femmes qui devaient souvent procéder de manière clandestine avec des risques majeurs pour leur santé. La médicalisation des interruptions volontaires de grossesse a permis de sécuriser cette intervention, en réduisant la mortalité et les complications, qui compromettaient souvent les chances de procréation. La hausse progressive du délai légal pour pratiquer un avortement, qui est actuellement de seize semaines d'aménorrhée, a également été une avancée majeure. Si la diversification des méthodes, des lieux et des professionnels habilités ont amélioré les conditions d'accès, les inégalités demeurent selon les territoires, principalement en raison du manque de moyens humains. La constitutionnalisation de l'IVG ne résout pas ces problématiques, mais elle sanctuarise ce principe. C'est un symbole fort ! »

Emmanuelle Dalaudier : « La loi Veil a été un formidable progrès pour la santé des femmes. Elle a notamment permis de supprimer le recours aux pratiques illégales, dangereuses sinon mortelles, auxquelles étaient condamnées de nombreuses patientes. Le cadre législatif a été progressivement consolidé dans le temps avec un allongement des délais légaux, un allègement des modalités de prise en charge, mais aussi une diversification des méthodes autorisées, des lieux de réalisation et des professionnels impliqués. La montée en puissance des sages-femmes, qui peuvent pratiquer des IVG instrumentales, a notamment été un tournant majeur en termes d'accessibilité et de choix. La Constitution garantit désormais la liberté de recours à une IVG, mais la vigilance doit rester de mise. Dans de nombreux pays, ce droit fondamental est ouvertement menacé pour des raisons politiques, culturelles ou religieuses. Il faudra donc le défendre et rester vigilant... »

Quelles sont vos missions dans le processus de prise en charge des IVG ?

Elodie Davallon : « Les secrétaires d'accueil du Centre de santé sexuelle du CH Simone Veil de Blois sont une porte d'entrée dans le parcours de l'IVG. Nous sommes souvent le premier contact des patientes, que ce soit par téléphone ou de visu, mais nous pouvons également être sollicitées par des intervenants extérieurs, comme des infirmières scolaires. Dans un premier temps, nous les aidons à verbaliser leur demande, avant de les informer sur les possibilités existantes. Nous accueillons toutes les femmes, tous âges et tous milieux sociaux confondus, sans la moindre distinction ni le moindre jugement. Peu importe la situation à laquelle nous sommes confrontées, nous sommes là pour les écouter et les rassurer, mais aussi pour les orienter vers les conseillers conjugaux du service, qui prennent le relais pour organiser la suite de la prise en charge, idéalement en fonction du choix des patientes. »

Emmanuelle Dalaudier : « Le Réseau Périnatal du Centre-Val de Loire est très impliqué dans la prise en charge des interruptions volontaires de grossesse. Il propose notamment des

informations et des recommandations circonstanciées, mais aussi une cartographie des professionnels et des structures réalisant des IVG dans la région, que nous actualisons régulièrement, en particulier durant la période estivale et les périodes de vacances. Une aubaine pour les patientes dont le temps est généralement compté. Le Réseau Périnat propose également des formations aux IVG instrumentales et médicamenteuses. Une quarantaine de professionnels de santé sont formés chaque année, dont une grande majorité de sages-femmes. Dans un souci d'amélioration continue des pratiques, le Réseau Périnat propose par ailleurs une plateforme de recueil qui permet aux patientes de faire remonter les éventuels dysfonctionnements constatés dans leur parcours. »

Quelles sont vos propositions pour améliorer le parcours de soins des patientes ?

Elodie Davailon : « Il faut former davantage de professionnels de santé pour garantir un accès équitable et durable aux interruptions volontaires de grossesse. La liberté de choix des patientes doit également être renforcée, en particulier pour les mineures. Le CH Simone Veil de Blois pratique les trois méthodes, soit les IVG médicamenteuses, les IVG instrumentales sous anesthésie locale et les IVG instrumentales sous anesthésie générale, mais ce n'est pas le cas de tous les établissements de la région. Cette pratique doit également se développer dans le secteur ambulatoire, y compris au domicile des patientes. Il sera par ailleurs nécessaire de banaliser le dialogue et de lever les tabous autour de l'IVG. La population doit être mieux informée et mieux sensibilisée. »

Emmanuelle Dalaudier : « La mobilisation et la formation des professionnels seront deux évolutions indispensables pour améliorer l'accès aux IVG, en particulier dans les territoires médicalement sous-dotés, dont le parcours devra être encore simplifié. La représentation sociétale de l'avortement devra également évoluer. Il faut dédramatiser cette situation et déculpabiliser les patientes, ce qui suppose notamment de mieux informer et de mieux sensibiliser la population générale, ne serait-ce que pour lever les tabous et tordre le cou aux idées reçues. Malgré les efforts déployés, les droits fondamentaux et les différentes modalités de la prise en soin sont globalement méconnus. Outre la liberté de choix, la confidentialité et la gratuité sont des paramètres essentiels sur lesquels il convient probablement de davantage insister dans les messages diffusés. »

« Le CH Simone Veil de Blois a pratiqué 405 IVG en 2024 »

IVG : bilan et perspectives

Selon les [statistiques communiquées fin septembre par la Drees](#), 7 781 IVG ont été réalisées dans la région Centre-Val de Loire en 2023, dont 5 709 dans un établissement hospitalier, 257 dans un centre de santé ou dans un centre de santé sexuelle et 1 815 dans un cabinet libéral, soit un taux de recours de 15,4 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Tous lieux confondus, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse augmente de près de 5 % en un an, contre une hausse de 3,5 % au niveau national. Cette dynamique régionale

s'explique par la qualité de certains services proposés, notamment par le Réseau Périnat, qui assure régulièrement des formations et publie une cartographie actualisée des ressources existantes sur son [site internet](#). Citons également le parcours expérimental pour les IVG tardives (14-16 semaines) qui a été récemment déployé pour faciliter l'accès et éviter les refus de soins, ou encore la promotion de la pratique de l'IVG chirurgicale par les sages-femmes que la région avait expérimentée avant sa généralisation officielle en décembre 2023. Plusieurs freins devront néanmoins être levés pour réduire des inégalités territoriales persistantes. Les voies de progrès sont clairement identifiées : garantir un accès élargi aux trois méthodes existantes, diversifier les lieux de pratique en impliquant davantage le secteur libéral et réduire les délais de réalisation des IVG qui ont parfois tendance à dépasser les cinq jours recommandés. Voir : le communiqué de presse de l'ARS [sur ce lien](#).

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Indre-et-Loire : une unité experte en addictologie pour les troubles cognitifs sévères



Le Centre Hospitalier Louis Sevestre, situé à La Membrolle-sur-Choisille (Indre-et-Loire), établissement public de soins médicaux et de réadaptation en addictologie (SMR-A), a ouvert en décembre dernier une unité de dix lits pour la prise en charge de patients atteints de troubles cognitifs sévères liés à une conduite addictive.

« Nous avons été retenus comme établissement de référence régional ayant une expertise en la matière », indique le Dr Julie Frammery, médecin psychiatre au CH Louis Sevestre, à l'origine du projet. L'unité s'adressera donc aux patients dont les troubles cognitifs sévères sont directement liés à la toxicité de la substance ou à d'autres

Loiret : la CUMP, comment ça marche ?



Active depuis 2004 dans le Loiret, la Cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) gère l'organisation de la prise en charge d'afflux massif de victimes médico-psychologiques en cas d'évènement exceptionnel sanitaire (attentat, accident majeur, évènement climatique extrême...). La CUMP compte 300 volontaires à l'échelle de la région, une trentaine dans le Loiret issus du CHU d'Orléans, de l'ESPM Georges Daumezon et du CHAM de Montargis. Elle est composée de psychiatres, psychologues, infirmiers, cadres, secrétaires, tous formés à la prise en charge psycho-traumatologique aiguë. Située dans les locaux du SAMU du CHU d'Orléans, la CUMP 45 assure la coordination des antennes départementales de Centre-Val de Loire.

raisons (conséquences du sevrage, crise convulsive, traumatisme crânien, pathologie associée...) « Soit les patients sont repérés d'emblée lors de l'arrivée ici, soit des collègues nous les adressent pour consultation et nous voyons si nous pouvons leur proposer une prise en charge adaptée plus intensive pour éviter la reconsommation et la survenue de troubles cognitifs », explique la psychiatre. L'équipe de l'unité experte dispose de deux psychiatres, un neuropsychologue, une infirmière et une ergothérapeute dédiées, une assistante sociale, un diététicien et un préparateur d'activité physique adaptée. « Les patients sont là pour trois mois et l'idée est de préparer la sortie avec une assistante sociale, ajoute le Dr Frammery ». La création de l'unité experte répond à un cahier des charges très précis de la DGOS (p175 à 183). « Nous sommes satisfaits de proposer une prise en charge plus adaptée à des patients qui étaient souvent déjà dans nos murs, grâce à cette unité dédiée », analyse Apolline Darreye, directrice déléguée du CH Louis Sevestre.

Grippe : les services de réanimation mis sous tension



Comme l'ensemble des régions de l'Hexagone, le Centre-Val de Loire a été particulièrement frappé en cette saison hivernale par la grippe. La région avait encore connu une hausse de 4,3 % du nombre de passages aux urgences pour ce motif (614) au 10 janvier, selon Santé publique France. L'épidémie a également eu un impact sur les services de réanimation. « La situation est

« Nous avons été déclenchés environ 70 fois l'an dernier pour une vingtaine d'interventions sur place, analyse Marie Lacaze, psychologue, coordinatrice de la CUMP 45, et référente régionale. Nous effectuons un travail de régulation car la demande ne nécessite pas toujours une intervention. » La CUMP peut être sollicitée par le préfet dans le cadre du plan Orsec Novi, dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile, ou plan Orsan Amavi, dispositif de réponse des hôpitaux en situation sanitaire exceptionnelle (attentats, accidents, risque nucléaire ou bactériologique...). La Cellule peut aussi intervenir lors d'un événement collectif ayant un fort retentissement psychologique (accident de la route impliquant de nombreux véhicules, suicide sur la voie publique devant beaucoup de témoins...). « Quand la sollicitation n'est pas préfectorale, le demandeur doit appeler le 15 qui nous relaie la demande et nous régulons. Le coordinateur d'astreinte décide, en lien avec le SAMU, d'envoyer ou non une équipe », explique Marie Lacaze. Le référent détermine la composition de l'équipe d'intervention en fonction de la disponibilité des volontaires, de la nature et de l'ampleur de l'évènement traumatique... Parmi les interventions emblématiques, la CUMP est intervenue en 2016 lors des inondations dans le Loiret, à Paris lors des attentats de novembre 2015, ou plus récemment à Mayotte. La CUMP est une cellule en mouvement. « Nous avons toujours besoin de nouveaux volontaires car certains partent, d'autres arrivent, nous avons besoins d'avoir un pool que l'on puisse former », affirme Marie Lacaze. Pour se porter candidat, le professionnel doit adresser un mail à la CUMP (cump.region-centre@chu-orleans.fr) qui étudie sa candidature et lui propose un entretien. Si la CUMP retient son profil, que le volontariat est validé par son encadrement et sa direction, son nom est ajouté au listing des volontaires du département. Une formation initiale interne à la CUMP est fournie avant qu'il ne soit déployé sur le terrain.

toujours aussi tendue pour les services de réanimation et de soins intensifs dans l'ensemble de la région avec un grand nombre de patients grippés qui s'ajoutent aux autres prises en charge, relève le Pr Stéphan Ehrmann, chef du service réanimation au CHRU de Tours et coordinateur du groupe Whats'App des réanimateurs. Les échanges sont quotidiens entre les services de réanimation pour optimiser l'admission des patients à l'endroit le plus proche et où il y a le plus de place. Selon le Pr Ehrmann, il resterait une à deux places dans chacun des 8 services de réanimation de la région qui comptent un peu plus d'une centaine de lits (dont 37 à Tours et 25 à Orléans). « La tension est peut-être un peu supérieure à l'an dernier. La réanimation demande des moyens humains médicaux et paramédicaux importants pour assurer des soins 7 jours sur 7 et la charge extrêmement lourde de la permanence des soins, tout le monde est mobilisé depuis début décembre. » Le travail en réseau réactif a permis de travailler en bonne intelligence et de faire face, conclut le réanimateur tourangeau, qui espère que le haut de la vague est bien passé.

Ambulanciers : les écoles peinent à recruter



En tension, le métier d'ambulancier souffre d'une pénurie de candidats en France. Cela se traduit par une désaffection des six instituts de formation des ambulanciers (IFA) de Centre Val-de-Loire. « Seuls 51 % des 165 postes ouverts en IFA cette année ont trouvé preneurs », déclare Anne Bencteux, directrice des soins à l'ARS Centre-Val de Loire. Trois quarts des places en IFA trouvaient preneurs avant l'épidémie de Covid-19 pour suivre la formation en 23 semaines, dont 7 de stage, pour obtenir le diplôme d'État (DE) ambulancier. « La problématique principale, ce sont les contraintes du métier et sa faible reconnaissance statutaire et financière », affirme Lionel Huguet, membre du réseau Harmonie Ambulance dans le Loir-et-Cher. Si le métier peut être rude, avec notamment le travail certains week-ends, et une paie au Smic (environ 1 800 euros brut par mois pour les auxiliaires, 150 à 200 euros en plus pour les ambulanciers diplômés d'Etat), il présente l'avantage d'être accessible sur épreuve, avec le permis B et une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2. L'ambulancier est un professionnel de santé, dont les missions ne se limitent pas à la conduite d'une ambulance. Il développe d'ailleurs des compétences (observations cliniques, transmission aux autres professionnels...) et est à l'interface avec d'autres professionnels. « Nous sommes régulièrement les premiers secours sur place », souligne Lionel Huguet. L'ambulancier veut croire que la professionnalisation du métier avec de nouveaux gestes dans le cadre de l'aide médicale urgente (prise de température, de pulsation cardiaque et de pression artérielle, administration sur prescription d'aérosols pour

asthme ou douleur aiguës...) est de nature à rendre le métier plus attractif à l'avenir.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

22,5 %

C'est la proportion d'IVG qui ont été réalisées en 2022 par les sages-femmes en Centre-Val de Loire sur un total de 7 414 (contre 3,5 % en 2018). Cette même année, les généralistes réalisaient 39,8 % des IVG devant les gynécologues-obstétriciens 37,7 % (78,9 % en 2018).



LA MÉTÉO SANITAIRE



La grippe a-t-elle passé le pic ?

L'épidémie de grippe semble amorcer sa décrue même si cette observation devra être confirmée dans les prochaines semaines. Une stabilisation voire une baisse est observée en semaine 2 par rapport à la semaine précédente, observe Santé Publique France. Cependant, en médecine de ville, l'augmentation de l'activité s'est poursuivie dans toutes les classes d'âges tant au niveau national que régional. En Centre-Val de Loire, la part d'activité pour syndrome grippal aux urgences hospitalières chez les moins de 2 ans et plus largement chez les moins de 5 ans continue sa hausse et est supérieure à l'activité observée sur les deux saisons précédentes.

Le 13 janvier, dans un [DGS Urgent](#), le ministère de la Santé a de nouveau invité les professionnels de santé concernés à rappeler les gestes barrières contre la propagation du virus (lavage de mains, port du masque lorsque les personnes sont contaminées) et à inciter à se faire vacciner lorsque les personnes sont à risque de développer une forme grave de la grippe. Concernant les vaccins, même si des pharmacies n'ont ponctuellement peu ou plus de stock, il existe des stocks résiduels suffisants au niveau national et en région Centre-Val de Loire. Les pharmacies auront la possibilité de se réapprovisionner chez les grossistes. Des doses complémentaires des vaccins seront en effet mis à disposition progressive de suivants auprès des grossistes-répartiteurs : - Fluarix Tetra (Laboratoire GSK) : disponibles dès maintenant ; - - Vaxigrip Tetra (Laboratoire Sanofi-Pasteur) : dans les prochains jours en fonction des délais d'autorisation ; Influvac Tetra (Laboratoire Viatris) : dans un délai à confirmer.

Nombreux cas de gastro-entérite en EHPAD

Le nombre de cas de gastro-entérite a fortement augmenté au sein des EHPAD de Centre-Val de Loire, selon les signalements effectués auprès de notre point Focal Régional. Le port du masque est fortement recommandé en établissement, associé aux autres mesures barrières individuelles, l'aération et la ventilation régulière des milieux clos et l'hygiène des mains. Il importe de signaler à l'ARS tous les épisodes de cas groupé d'infection respiratoire aiguë et de gastro-entérite. Toutes les informations et documents utiles sont disponibles sur notre site Internet : [Épisode de cas](#)

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

Indre : un programme de soutien à la parentalité



Comment faciliter la communication avec les enfants, mieux comprendre leurs émotions, apaiser les conflits... Un programme de soutien aux familles et à la parentalité a été mis en place par le Parc Naturel Régional de la Brenne avec la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS) de l'Indre et financé à hauteur de 40 000 euros environ par l'ARS, la Mildeca, la CAF et la MSA.

Le programme entamé en octobre dernier et qui s'achèvera début février, a consisté en une série de 14 ateliers de deux heures les mardis soir (hors vacances scolaires) à destination de parents et d'enfants de 6 à 11 ans. La première heure, parents et enfants

Mayotte : le ministère recherche des renforts



Après le passage du cyclone Chido qui a durement frappé Mayotte le 14 décembre, des renforts pour le système de santé sont projetés en continu via la Réserve sanitaire de Santé publique France mais aussi via le mécanisme de la solidarité nationale. Ces relèves vont se poursuivre, sur la base des besoins relayés par le Centre hospitalier de Mayotte (CHM) et l'ARS de Mayotte. Le ministère de la Santé recherche plus particulièrement des professionnels de santé originaires de Mayotte ou ayant leur famille à Mayotte qui, au-delà de leur attachement et de leur connaissance du territoire et de la population, peuvent disposer d'un hébergement sur place. Les capacités d'hébergement pour les renforts à Mayotte étant limitées - la base vie déployée par Santé publique France permet l'accueil de 100 renforts à ce stade – « les volontaires

étaient séparés en deux groupes avant de se retrouver la deuxième heure. Ces ateliers ludiques, pour lesquels les animatrices ont bénéficié de trois jours de formation de la FRAPS, visaient à développer les compétences parentales et à les aider à développer l'attention positive, contrôler leurs émotions, communiquer de façon efficace, résoudre les conflits ou gérer les écrans. Six familles comprenant 9 enfants dans la tranche d'âge ont participé à ce programme. « Nous sommes sur des programmes probants avec un accompagnement des familles dans la durée et placés sous l'angle du développement des compétences psychosociales », explique Annabelle Watelier, responsable territoriale, chargée de projets à la FRAPS 36. A la veille des dernières séances, le bilan est d'ores et déjà probant : « Les animatrices ont déjà noté déjà des changements, les parents se rendent compte que la communication avec les enfants améliore la situation au sein des familles. »

Eure-et-Loir : un habitat passerelle pour rendre plus autonomes les adultes autistes



La directrice générale de l'ARS a visité jeudi 9 janvier la Maison Saint Fulbert à Lèves, près de Chartres. Créé en 1999 par l'association « Autisme 28 » et géré par l'Ordre de Malte France, ce foyer d'accueil médicalisé (FAM) accompagne les adultes autistes complexes.

« Le FAM dispose de 30 places d'hébergement complet et de 4 personnes y sont reçues en accueil de jour », indique Marion Lesage, directrice générale des

devront être autonomes pour leur hébergement », précise le ministère de la Santé.

Si des professionnels des établissements de santé de la région correspondent à ce profil et souhaitent se porter volontaires, ils peuvent adresser leur candidature au

CORRUSS (alerte@sante.gouv.fr), qui les transmettra au CHM et à l'ARS. La mobilisation se fera sous la forme d'une mise à disposition (MAD), avec organisation de l'acheminement par le CORRUSS.

Les professionnels de santé mais aussi les profils techniques et administratifs peuvent devenir réservistes sanitaires en s'inscrivant sur le site de la [réserve sanitaire](#).

Des vœux engagés pour l'accès aux soins de tous



« Ensemble, continuons de transformer les défis en opportunités, avec une volonté commune : réduire les inégalités et offrir à chacun un accès à des soins de qualité. » Tel est le souhait qu'a exprimé Clara de Bort, directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire, lors de la cérémonie des vœux de l'Agence, jeudi 9 janvier 2025. Environ 150 personnes avaient répondu présent au Centre de conférence d'Orléans. Directeurs d'établissements, représentants des libéraux de santé (CPTS, URPS...), cadres de santé et médecins, partenaires (Assurance maladie, Ordres, GIP e-santé, maires, Uriopss) mais aussi chargés de missions ont assisté à ce moment convivial et propice à l'échange. A cette occasion, Clara de Bort a rappelé les temps forts de l'année écoulée, citant les nombreuses initiatives des établissements et

établissements médico-sociaux à l'Ordre de Malte. Parmi les 30 personnes qui vivent dans le foyer, trois sont accueillies dans le cadre d'un habitat passerelle, un logement classique avec des parties communes (cuisine, salon...), au sein duquel les trois résidents disposent de leur chambre.

Une équipe composée d'un éducateur spécialisé et d'une aide médico-psychologique, accompagne ces patients vers plus d'autonomie. « L'enjeu est de permettre dans les deux à trois ans à ces adultes autistes de sortir de ce dispositif et d'aller vers un logement inclusif ou un foyer d'accueil. » L'habitat passerelle permet de fluidifier le parcours de ces adultes.

Le pôle autisme géré par l'Ordre de Malte dispose également d'un Samsah, un service d'accompagnement médico-social, qui offre un soutien à domicile à 25 adultes autistes. Enfin à Lucé, un dispositif d'aide à la vie partagé complète l'offre de services aux adultes autistes. Sept personnes disposent dans ce cadre d'un appartement individuel avec un espace commun partagé, avec toujours l'objectif de favoriser l'indépendance des résidents et leur permettre d'évoluer vers un logement sans accompagnement éducatif dans un délai de trois ans.

professionnels de la région, mis à l'honneur dans la Lettre Pro. La DG a salué l'esprit fédérateur et rassembleur de la newsletter hebdo de l'Agence, à laquelle plus de 8 000 professionnels et partenaires de la région sont désormais abonnés (+ 40% en un an). Soyez-en remerciés !

Retrouvez les photos de la soirée :

En couleur <https://urlr.me/xHkaFw>

En noir et blanc <https://urlr.me/3P8waU>

Le discours de Clara de Bort accessible [sur ce lien](#)

EN PRATIQUE

Certificat de décès : ce qui a changé au 1er janvier

Les modèles de certificat de décès ont évolué le 1er janvier 2025. Le certificat néonatal est remplacé par le certificat infantile à utiliser pour les décès jusqu'à 365 jours de vie, conformément à l'arrêté du 29 mai 2024. Le Haut conseil de santé public (HCSP) a pour sa part statué sur l'absence de sur-risque lié à l'infection par le SARS-CoV-2, en comparaison des autres infections par des virus. Par conséquent, la liste des infections transmissibles prescrivant ou portant interdiction de certaines opérations funéraires a été mise à jour.

A noter que depuis le 1er juin 2022, la déclaration de décès par voie électronique est obligatoire pour tout décès ayant lieu en établissement de santé ou médico-social (décret du 28 février 2022). Dès à présent, passez à la version électronique !

Les professionnels de santé sont invités à utiliser la certification électronique via l'appli CertDC. La dématérialisation du certificat permet de gagner du temps et simplifier les démarches administratives ; faciliter les démarches des familles de défunts, grâce notamment à l'envoi

automatique du volet administratif à l'opérateur funéraire ; accentuer la réactivité de notre système de veille sanitaire ; transmettre en temps réel les causes de décès à l'Inserm et à Santé publique France (au lieu de plusieurs mois en cas de transmission papier).

APPELS À PROJETS

Activité d'expertise en soins médicaux et réadaptation avec mention "système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition – obésité complexe"

INCA - Plan Zéro Exposition / Réduire les expositions dans les établissements accueillant des jeunes

AU PROGRAMME

Un webinaire du CPIAS sur la grippe

Le **22 janvier**, de 14 h 00 à 15 h 00, le CPIAS organise, un webinaire de mise en place des recommandations de port du masque pour les professionnels de santé, les résidents, les patients et les visiteurs dans vos établissements. Vous trouverez ci-dessous le lien pour vous connecter à la session [TEAMS](#).

Une conférence sur le dépistage du cancer du col à Orléans

Le **23 janvier**, de 19h à 20h30, le CHU d'Orléans organise avec le Centre régional de coordination de dépistage des cancers (CRCDC) une conférence sur le dépistage du cancer du col de l'utérus ouverte aux professionnels et au grand public. RDV salle des conférences, point vert, niveau-1. Entrée libre et [inscription via ce lien](#).

Une journée sur les sujets âgés à Tours

Le **vendredi 24 janvier**, à partir de 9h, la journée annuelle du Centre Mémoire Ressources et Recherche du Centre-Val de Loire aura lieu à la Faculté de Médecine de Tours, site Tonnellé. Elle aura pour thème : « Les sujets les plus âgés en consultation mémoire ». [Inscription via ce lien](#).

Un webinaire sur les rythmes circadiens et l'obésité

Le **30 janvier**, de 12h à 13h, Obécentre organise, dans le cadre des rencontres thématiques Obésité en Centre-Val de Loire, un webinaire consacré aux rythmes circadiens et à l'obésité, assuré par le Pr David Jacobi, PUPH spécialiste en nutrition au CHU de Nantes et directeur du centre spécialisé de l'obésité Ouest Atlantique.

[Connexion sans inscription préalable via ce lien](#).

Un webinaire sur la santé environnementale

Le **3 février**, de 9h30 à 12h30, l'association WECF France propose un webinaire à destination des professionnels de la périnatalité, des secteurs social et médico-social et de la petite enfance de la région Centre-Val de Loire centrée sur le thème de la santé environnementale. Les impacts des principaux polluants sur la santé, notamment des plus jeunes, ainsi que des pistes d'action seront présentés. [Inscription via ce lien](#)

Santé et développement durable à Tours

Le **17 mars**, de 9h30 à 17h, le Collegium Santé Centre-Val de Loire organise

Une soirée sur les troubles du neurodéveloppement à Joué-les-Tours

Le **28 janvier**, de 19h30 à 22h, la CPTS O'Tours organise à l'Espace Clos-Neuf de Joué-Les-Tours une soirée pédiatrie à destination des professionnels de santé consacrée au repérage des troubles du neurodéveloppement. [Inscription gratuite via ce lien.](#)

son prochain séminaire sur la thématique de la santé et développement durable à l'Institut de formation sciences infirmières de Tours. Plusieurs conférences et tables rondes seront organisées sur l'impact des perturbateurs endocriniens sur la santé, le One Health ou l'enjeu de la formation des étudiants en santé aux enjeux environnementaux. Inscription via [ce lien](#).

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à ARS-CVL-COMMUNICATION@ars.sante.fr

LE COIN RH

NOMINATION



Jean Blaquière, directeur de l'association Atouts & Perspectives

Jean Blaquière, 53 ans, est depuis le 16 décembre le nouveau directeur d'Atouts & Perspectives (Indre-et-Loire), association œuvrant pour les personnes vulnérables à tous les âges de la vie.

Diplômé de l'EHESP et titulaire d'un master 2 en gestion des établissements sociaux et médicaux-sociaux (ESMS), Jean Blaquière a 25 ans d'expérience dans la direction d'ESMS. Il a exercé pendant les sept dernières années dans un groupe médical privé dans le sud de la France.

« Le secteur à but lucratif ne correspondait pas à mes valeurs, je suis heureux de revenir dans le secteur médico-associatif et à son côté humain », confie-t-il à la Lettre Pro. Atouts & Perspectives œuvre dans le champ médico-social à la participation à la vie sociale et citoyenne, et aide à accéder à une autonomie notamment par le logement, l'inscription dans un parcours de soin, la découverte des métiers et la préparation à une formation qualifiante. Elle encadre notamment un Dispositif institut thérapeutique éducatif et pédagogique (DITEP) pour les enfants et jeunes adultes qui rencontrent des difficultés psychologiques et depuis 2024 un Dispositif d'accompagnement médico-associatif (DAME).

LA SANTÉ RECRUTE



Chargé de mission Ségur numérique en santé

Gestionnaire : prévention, sanitaire et médico-social H/F à l'ARS

Conseiller médical H/F

Médecin pédiatre ou généraliste à Olivet

Infirmier à l'APF France Handicap à Blois

Directeur.trice général.e du Gérontopôle Centre-Val de Loire

Médecin coordonnateur à Fondettes

Cadre de santé en Ehpad, à Tours

Cadre de santé formateur/trice IF Santé Chartres

Sage femme à la MSP du Grand Saint Laurent

Médecin généraliste au centre de santé de Saint-Pierre-des-Corps

Assistant de direction en EHPAD à Massay

Médecins généralistes, spécialistes, sage-femmes et orthophonistes à Tréon

Médecins généralistes à la MSP Cœur de France de St Amand-Montrond

Chargés de mission installation en santé - 1 poste Orléans et 1 poste sur Tours

Médecin généraliste au CRAtb Centre-Val de Loire

[S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val](#)

[Consulter les Lettres](#)

[Proposer un sujet,
un événement, une](#)

de Loire

Pro précédentes

offre d'emploi...



La Lettre Pro - 55 du 17 janvier 2025

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)